SZ/SS

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

STATIONNEMENT

RUE EDMEE GUILLOU (V.C.)
Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

VU l'arrêté municipal du 19 avril 2023 pris dans le cadre d'un déménagement entrepris rue Edmée Guillou par le Service des Affaires Foncières Locatives et Commerciales – Direction du Développement Urbain de la Ville d'Ivry-sur-Seine, agissant pour le compte de l'association Le SOFT – 16 rue Edmée Guillou – 94200 Ivry-sur-Seine,

CONSIDERANT que le pétitionnaire en charge du déménagement a changé et qu'il y a donc lieu d'abroger l'arrêté municipal susvisé, et de prendre de nouvelles dispositions provisoires touchant le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **rue Edmée Guillou** à compter du **5 juin 2023 à 9 heures** jusqu'au **30 juin 2023 à 19 heures :**

- **Neutralisation de quatre places de stationnement côté impair** face au n°16 afin de permettre l'installation des bennes.

ARTICLE 2 :

Abroge l'arrêté municipal du 19 avril 2023 susvisé.

ARTICLE 3 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité du Service des Affaires Foncières Locatives et Commerciales – Direction du Développement Urbain de la Ville d'Ivry-sur-Seine.

IVRY s/SEINE
Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

ARTICLE 4 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 5 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- RATP,
- SEPUR,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Service des Affaires Foncières Locatives et Commerciales – Direction du Développement Urbain de la Ville d'Ivry-sur-Seine.

FAIT EN MAIRIE, LE 30 MAI 2023

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Clément Pecqueux
Adjoint au Maire

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE 132 Val-de-Marne

PUBLIE SUR Ivry94.fr
LE 01 JUIN 2023

Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire,
Le Directeur des Espaces Publics

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE 152 Val-de-Marne

François Presset